Publié le 17 09 2026

Arrêté temporaire n°26-AT-0120
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE DES COUTURIERES

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU la demande en date du 11/09/2026 émise par PAINHAS ENERGIE demeurant 2 allée Théodore MONOD - Esp Hamani - 64210 BIDART représentée par Héléna SANTOS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux de branchement aéro rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 21/09/2026 au 20/11/2026 RUE DES COUTURIERES,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 21/09/2026 et jusqu'au 20/11/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DES COUTURIERES pendant la durée des travaux :

- La circulation est alternée par B15+C18 ou K10 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit pendant la durée des travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, PAINHAS ENERGIE.

Article 3
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 15 septembre 2026
Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- *PAINHAS ENERGIE*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *HERVOUET France*
- *SOVETOURS*
- *Gendarmerie Pouzauges*
- *Poste Pouzauges*
- *SYCLEA 85*
- *Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure*
- *Car du Bocage*

- *Transport scolaire Pouzauges*

ANNEXES:
demande d'arrêté de circulation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

ENE_72624175-DA-Rappel(43118332)-43351603

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : LIBAUD Prénom : Charlotte
Dénomination : Paínhas Energie Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 2, allée Th. Monod - Esp Hanami - ech. Izarbel
Code postal 64210 Localité : BIDART Pays : FRANCE
Téléphone 0623174672 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse-da-dpv@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ENEDIS Prénom : VILLETTE Stéphane
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 13 allée des Tanneurs
Code postal 44000 Localité : NANTES Pays : FRANCE
Téléphone 0607584646 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : stephane.villette@enedis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des couturières,
Code postal 85700 Localité : Sèvremont

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Branchement AERO
Date prévue de début des travaux : 02/09/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 02/09/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue 3
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☒

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Le :11/09/2026

Nom : LIBAUD Prénom : Charlotte Qualité :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.90465 46.83625 -0.90441 46.836389 -0.904539 46.836495 -0.904764 46.836326 -0.90465 46.83625</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

FICHE ETUDE

SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

12/05/2026
Etude réalisée par : GRIFFON Laurent
A transmettre à vos artisans

Nom du client :	**BAUDOUIN**	N° d'affaire :	**72624175**
Adresse chantier :	**2 RUE DE LA TONNELLERIE**	Commune :	**SEVREMONT**

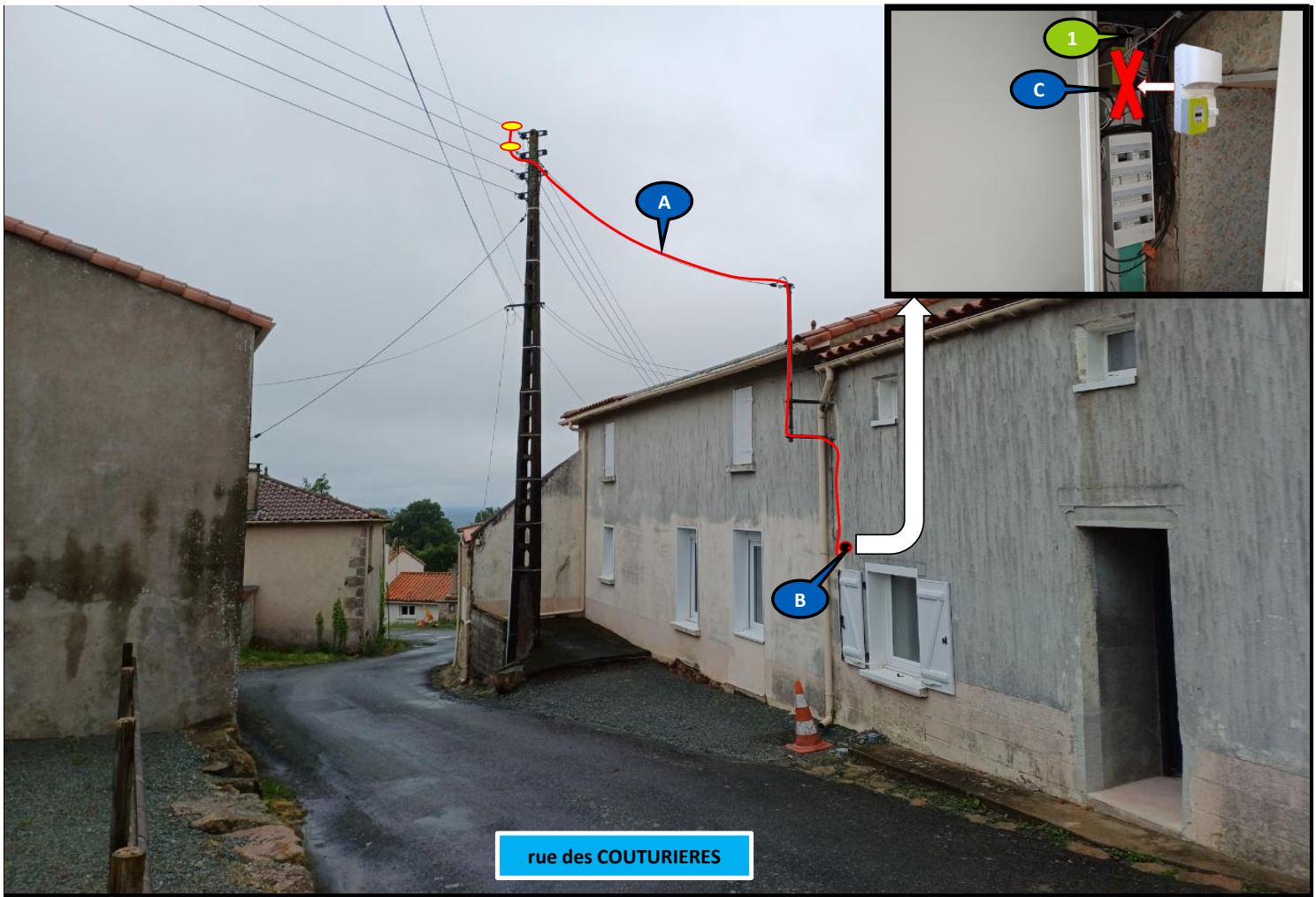
Nom et fonction de la personne au rdv : Client

Date d'emménagement :

TRAVAUX : C05 bis Modification d'un branchement aérien dans sa totalité

Type de voie (liaison réseau) :

A charge du client :	1 • Dégagement de l'emplacement du tableau de comptage	A réaliser
A charge d'Enedis :	A • Reprise de la liaison réseau aérienne en 2x25mm2 jusqu'au tableau de comptage intérieur. B • Refaire percement du mur en pierre (Ep:60cm) pour la nouvelle pénétration du câble. C • Remplacement du tableau de comptage place pour place.	



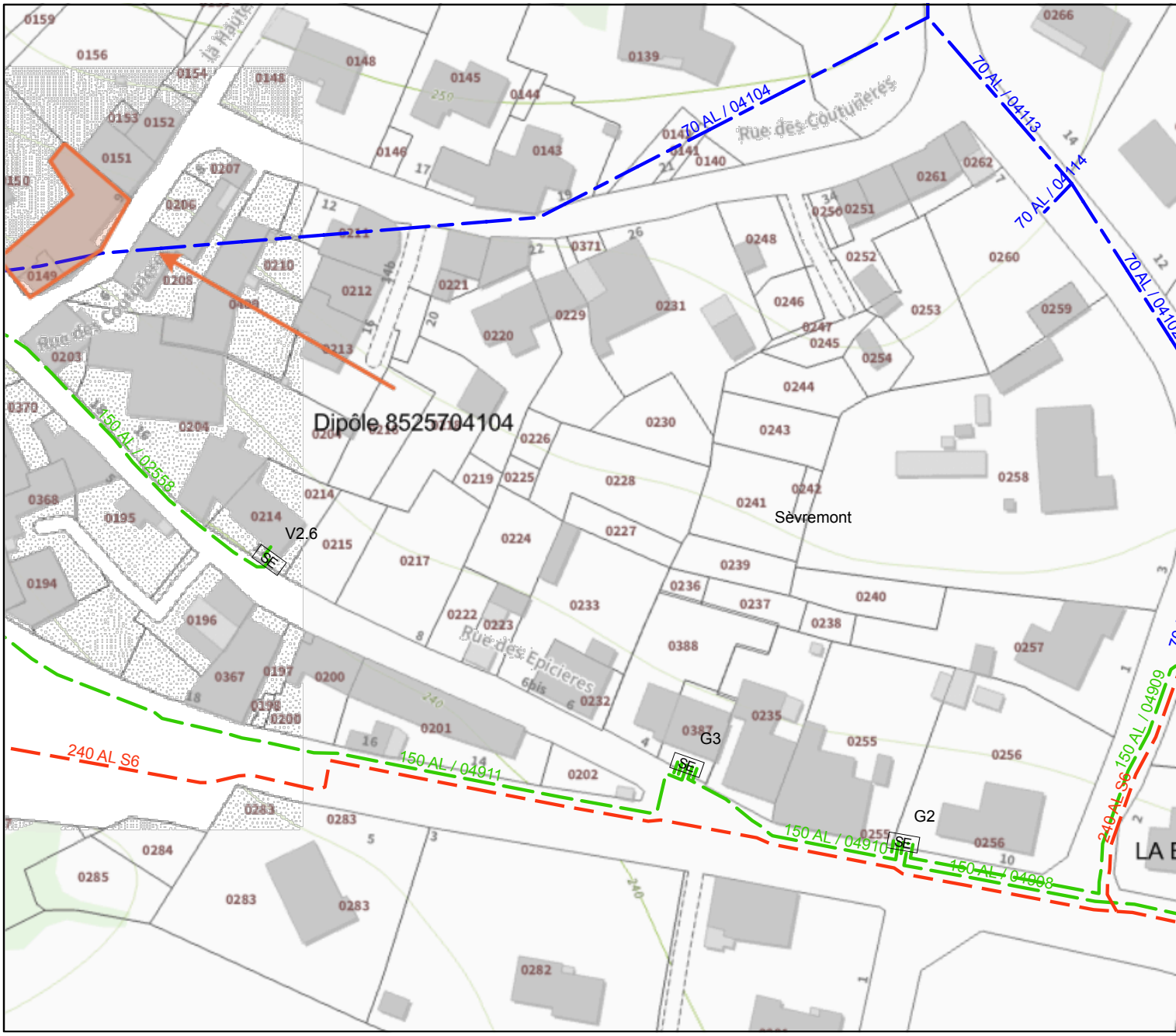
Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	A1- Branchement aérien		15		Alu 25 mm²		15	0,63	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm²			0,00	

Terrassement	Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
	0	0	0

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L ETUDE

Lu et approuvé, le :

Plan 1000



©Enedis - 04/2026
©ESRI - FranceRaster® - 2026